L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 12 JANVIER 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 JANVIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Toutes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'enchères No 86 rue du Canal. Un assortiment complet de bottes et souliers.

La Convention des producteurs de coton de la Vallée du Mississippi.

Enfin, après des années d'une résistance aveugle et obstinée, qui a conduit une bonne partie de nos planteurs à un état voisin de la misère, on en est réduit à reconnaître que, jusqu'ici, on n'est trop adonné à une culture industrielle, des produits de laquelle on s'est fait, jusqu'à présent, une sotte gloriole d'inonder le monde, et que l'on n'y trouve plus de quoi alimenter et entretenir sa famille et ses employés. C'était la une vérité élémentaire qui crevait, depuis longtemps, les yeux de tous les hommes intelligents, et à laquelle il y a quinze ans que l'on eût dû se rendre. Il a fallu que l'on se vît acculé au mur, que l'on se sentît incapable d'aller plus loin, sans se ruiner, de gaîté de cœur, pour que l'on avouât que l'on avait commis une faute, et que l'on fît son *mea culpa*.

Les producteurs de coton de la Vallée du Mississippi, effrayés—bien tard, malheureusement,—de l'état de détresse où ils se sont mis eux-mêmes, viennent de se réunir en Convention, à Memphis. Six cents délégués, de tous les Etats, de tous les comtés, de tous les villages, de toutes les habitations où l'on cultive le coton, avaient répondu à l'appel. On y comptait des représentants de Tennessee, de l'Arkansas, du Mississippi, de l'Alabama, du Texas, de la Louisiane, et même, de la Caroline du Nord, sur les bords de l'Atlantique. On y remarquait des hommes éminents, de grands planteurs, des personnages politiques de premier ordre, même des gouverneurs d'Etat.

Là, comme ailleurs, il s'était trouvé de grands parleurs, des théoriciens qui eussent embrouillé la question ; au fait leur a-t-on arrêté. "L'époque des phrases sonores est passé : il faut agir, sans perdre une minute. Le temps presse. Les travaux de la récolte vont commencer ; il s'agit de ne pas retomber, en 1892, dans les mêmes fautes qu'en 1891—90—88, etc. Faisons une besogne pratique, et prenons des mesures pour éviter une nouvelle sur-production du coton."

Un comité a été nommé, séance tenante, et il a, sans peine, très rapidement, rédigé une série de résolutions excellentes, sensées, surtout, et parfaitement pratiques. Ces résolutions, tout le monde, en devine la teneur :

1o Création d'une association permanente des producteurs et marchands de coton, laquelle aura des succursales dans chaque Etat, comté et localité où l'on cultive le textile en question.

2o Recommandation, à tous les planteurs, de réduire, de 20 pour cent, leur culture de coton.

3o Augmenter les cultures variées, de façon à produire, en abondance, le maïs, les viandes de consommation, le foin, les pois, l'avoine—en un mot, tous les articles qui peuvent servir à l'alimentation des familles des producteurs, ainsi qu'à celle de leurs employés et de leurs animaux de trait et d'élevage.

4o. Recommandation, à tous les planteurs intelligents et patriotes qui sont pénétrés de la nécessité de la réforme, d'employer toute leur influence auprès de leurs amis et connaissances, pour les déterminer à mettre en pratique, dès aujourd'hui, les excellentes mesures adoptées.

Tous les travaux de la Convention se résument dans ces quelques mots ; nous devons ajouter que nous les approuvons complètement, avec d'autant plus d'ardeur qu'elles ne sont que la reproduction des idées que nous émettons depuis plus de dix ans.

Depuis plus de dix ans, en effet, nous refaisons, périodiquement, à peu près le même sermon. Jusqu'ici nous n'avons guère été écoutés. Il paraît, cependant, que nous et bien d'autres, comme nous, nous n'avons pas fait prêché dans le désert, puisqu'enfin, la réforme tant préconisée, est adoptée et recommandée par ce que toute l'industrie cotonnière compte d'hommes intelligents, éclairés et soucieux de l'avenir, et qu'elle a, par conséquent, toutes les chances imaginables d'être immédiatement, résolument mise en pratique.

Il est à croire que tous les négociants, les marchands, les institutions de crédit, banques et assurances, n'épargneront rien pour travailler au succès de cette réforme. Ils y sont intéressés presqu'autant que les producteurs eux-mêmes. Ils y trouveront, pour leur genre d'affaires, une sécurité qu'ils n'avaient pas autrefois.

Tout semble donc concourir à la réussite de l'entreprise, dont la Convention des planteurs de coton de la Vallée du Mississippi, siégeant à Memphis, a pris l'initiative et la direction. Félicitons-en cette dernière, félicitons-en surtout le pays, qui y trouvera le moyen le plus sûr de se relever.

Désormais on ne sera plus obligé, pour se sustenter, d'aller acheter, ailleurs, des articles qui coûtent plus cher que ne rapportent ceux que l'on produit—ce qui est le comble de la folie en matière économique. Désormais, on ne paiera plus de tribut à l'étranger, et l'on aura enfin conquis l'indépendance pour soi et pour les siens—ce qui, dans tous les pays, est le plus précieux des biens pour le fermier et le planteur. 1892 sera une année, bénie entre toutes, si elle voit s'opérer cette réforme, nous dirions presque, cette salutaire réforme.

ESPAGNE.—EFFET DU DISCOURS DE M. RIBOT.—LE DÉPART DE L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE POUR BERLIN.—LE CHEMIN DE FER DE NOGUERA-PALLARESA A SAINT-GIRONS.—Le discours de M. Ribot a produit une excellente impression. La Presse libérale et la Presse républicaine engagent le gouvernement à faire des avances à la France pour obtenir la prorogation du traité de 1882.

On commente beaucoup le départ subit de l'ambassadeur d'Allemagne pour Berlin ; cependant, la Presse ministérielle a reçu l'ordre de démentir, de nouveau, les bruits d'athéisme de l'Espagne à la liberté commerciale et à la triple alliance.

Le conseil des ministres a résolu d'ajourner toute décision pour le tracé du chemin de fer de Nogueras-Pallaresa à Saint Girons jusqu'à ce que les gouvernements français et espagnol se soient mis d'accord sur le lieu où l'on percera le tunnel pyrénéen.

LOUISIANE.

Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 9 janvier :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

Bon commencement d'année ; temps excellent, à l'exception de quelques petites pluies. Ainsi a t-on commencé les travaux avec vigueur, pour préparer l'ensemencement de printemps.

La semence est, dit-on, en assez médiocre état. Le ver l'a attaquée à la partie supérieure de la tige. Il faudra énormément de plant pour s'assurer une bonne levée. Le sol est en excellent état pour le labour, et, partout, on est disposé à profiter du temps favorable. Cependant les travailleurs ne semblent pas trop disposés à se mettre à l'œuvre si tôt ; et puis, faut il le dire, ils ont encore de l'argent en poche ; ils n'ont pas dépensé tout ce que la roulaison leur a fait gagner. Tant qu'ils n'auront pas le gousset vide, ils auront de la peine à retourner au champ.

Ajoutons que la grippe fait, loi, des ravages et paralyse bien des bras.

On se plaint aussi du retard que l'administration apporte au paiement de la prime. On a beau dire, c'est là un système qui ne cadre pas avec l'esprit des affaires. La prime ne remplacera jamais une protection raisonnable. Il y a, en elle, quelque chose d'incertain, d'illusoire, qui entrave l'activité commerciale. Elle est nécessaire pour sauver l'industrie des désastres auxquels elle est condamnée par un brutal libre échange. En tout cas, il faudrait que la prime fût versée à temps ; si elle arrive en retard, elle prive le producteur des trois-quarts des avantages qu'il avait le droit d'en attendre.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Depuis le commencement de la nouvelle année, le temps est superbe. Nos planteurs, profitant de l'expérience de l'an dernier, se sont empressés de tirer avantage de la situation, et le labour a commencé immédiatement ; en quelques endroits, même, on a déjà ensemencé. Les travailleurs semblent se mettre à l'œuvre de bonne volonté, et l'arrivée de nombreux chèques pour le paiement des primes, encourage les planteurs. On compte que l'étendue de la culture de la canne dépassera, cette année, de 15 à 25 pour cent, celle de l'an dernier.

L'augmentation eût certainement été plus forte, si les petits planteurs étaient sûrs de pouvoir vendre toutes leur cannes à la tonne.

Mme J. Supple a reçu des Etats Unis une prime de $1,000. Nous citerons M. J. A. Berthelot & Cie, M. L. Randolph, M. G. M. Murrell et fils, comme ayant aussi reçu leur chèque.

Nous avons appris, avec peine, que l'on avait déjà présenté au Congrès plusieurs lois ayant pour but de rappeler la loi des primes. Nous espérons bien les voir rejeter.

Mme veuve John Dardenne a perdu 30 boucauts de sucre dans l'incendie qui a détruit sa sucrerie ; heureusement, tout était pleinement assuré.

Sur Tally Ho, MM. Murrell et fils ont grainé 2 050,000 livres de sucre, dont 1,250,000 ont été fabriqués à Tally Ho, et 800,000 livres, à Glenmoor. La moyenne a été de 129 livres à la tonne, pour la première sucrerie, et de 114 livres, pour la seconde. Il est arrivé plusieurs accidents à Glenmoor, pendant la roulaison, qui a été retardée de quinze jours.

La grande question, pour beaucoup de nos planteurs, c'est de se procurer des fonds pour leur prochaine récolte. Il y a, à New York, des capitalistes qui ne savent que faire de leur argent. Il y a, ici, pour eux, d'excellents placements à faire à 8 et 10 pour cent.

—MM. Harrell et Koch, de Upper Ecmer, ont loué la partie de la propriété de M. Aristide Mire, qui est attenante à la leur. Sur le tout, ils vont semer du riz.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE :

Le terrain se sèche vite ; plusieurs fermiers ont commencé à le nettoyer et à creuser leurs canaux.

La roulaison est achevée. Il n'en faut excepter que M. M. P. Phillips, qui en a encore pour quelques jours de travail.

MM. O. Joffrion a été profondément affecté de la perte de sa sucrerie. Il ne sait encore que faire ; mais, comme il a près de 400 acres de cannes, souches et plant, il est probable qu'il en élèvera une nouvelle. Outre l'assurance sur la bâtisse, M. Joffrion en a une autre, pour 50 boucauts de sucre.

—M. Arthur Denis, de la Nouvelle Orléans, y vendu son habitation River side, sur le Chenal, dans notre paroisse, à M. J. B. Major, fils, un de nos plus actifs jeunes planteurs, la somme de $45,000. La vente comprend les chevaux, les mulets et le matériel. C'est une des plus belles propriétés de la paroisse ; la sucerie est très belle et très bien outillée. On en peut faire une vaste raffinerie. Il y a assez de cannes pour faire 800 boucauts. En somme, c'est une bonne acquisition qui ne coûte pas cher. On en avait refusé, il y a plusieurs années, $90,000.

—On assure que nos planteurs, en général, vont diminuer leur culture du coton, et augmenter celle du maïs, des pois, des pommes de terre.

—LETTRE DE LA PAROISSE ASSOMPTION :

Très beau temps pour la saison ; un peu de gelée, les matinées de dimanche et lundi.

Lundi, 4 janvier, ont commencé réellement les travaux ; on a planté la canne sur Rosedale, la semence est en bon état. On brûle partout les cannes dans les champs.

Le steamer *Alice Le Blanc* est le premier qui ait repris le service sur le bayou ; il a transporté beaucoup de graine de coton. Le Lafourche monte toujours ; aussi, tous les steamboats s'apprêtent-ils à recommencer leurs voyages.

Le tonnage, par acre, a été remarquable, sur l'habitation Foley ; il a été de 127 tonnes. Très beau résultat pour une assez mauvaise année.

On n'a jamais vu le sucre arriver aussi tôt sur le marché. Les bâteaux plats ont enlevé à peu près tout et n'ont presque rien laissé pour les steamboats ; mais on regrette que le paiement de la prime soit si lent ; nul doute que le marché d'argent n'en souffre. Nous connaissons un planteur qui a fait 900,000 livres de sucre, et n'a pas encore reçu un sou de Washington. C'est $18,000 de moins pour une habitation. Que l'on juge d'l'effet produit sur le marché !

Nos planteurs paient rapidement leurs taxes, celle du produit, surtout. La raison en est que, l'an dernier, la rive ouest de Lafourche n'a pas été inondée.

M. Ulysse Himel, qui dirigeait l'habitation St Ybars, a acheté une propriété sur le Tèche et il y va demenrer. Il est remplacé, sur St-Ybars, par M. John Webre.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

L'Hon. Jos. T. Badeaux a fini sa roulaison sur ses deux habitations, Edna et Valentine ; il a fait plus de 600 boucauts de sucre — splendide succès, eu égard au peu de terres qui sont en culture sur ces deux propriétés.

M. Frank Barilleaux, de Longueville, va, de nouveau, cultiver la canne sur son habitation, en vue de les vendre à la tonne ; il croit trouver aisément un acheteur, soit dans son voisinage immédiat, soit un peu plus loin. Il a fol dans l'avenir de l'industrie. Il a éprouvé plus d'un grand malheur ; il a été incendié, puis inondé. Rien ne l'a découragé ; il recommence avec plus d'ardeur que jamais.

—Voici la saison où ceux qui veulent s'adonner à la culture du riz, cherchent des terres qui leur conviennent.

Je connais une petite propriété où l'on a fait du riz, depuis plusieurs année, et qui est fort recherchée par des cultivateurs, qui voudraient la louer et l'exploiter, suivant le système de la part. On en doit conclure que la culture du riz passe pour être lucrative.

Je suis obligé de me faire l'écho des plaintes que l'on entend, de tous côtés, sur les déprédations des moineaux, qui s'abattent sur le riz et le dévorent. Si cela continue, on offrira des récompenses à ceux qui en débarrasseront le pays.

Nos autorités de paroisse feraient bien de prendre des mesures, dans ce but. Il est certain que si l'on ne met pas un terme aux ravages de ces oiseaux, il faudra renoncer à la culture du riz.

Comme il y a beaucoup de riz rouge dans nos récoltes, on songe à aviser aux moyens de le détruire. Deux procédés sont mis en avant. L'un consiste à labourer profond, pour enfouir le grain qui reste à la surface du sol, et l'empêcher ainsi de repousser. L'autre consiste à brûler l'étenle en automne, et à exposer ainsi le grain qui est resté à la surface, à la voracité des corbeaux et autres oiseaux de proie.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevalure, elle en active la croissance.

Le cheval du père Goubert.

Des misanthropes grincheux (comme tous les misanthropes, du reste) vous diront que l'humanité est corrompue, et que c'est aux animaux qu'elle devrait demander des exemples. Il ne faudrait pas prendre cela trop à la lettre, sinon nous pourrions nous attirer de gros désagréments, ne fût-ce que des condamnations en police correctionnelle, pour accomplissement sur la voie publique d'actes qui, dans l'état de nos mœurs, exigent le mystère, sans compter l'habitude tout aussi naturelle de s'arracher mutuellement les morceaux de la bouche, comme vous le montrent, à chaque instant, les chiens, chats et volailles accourus au festin du hasard.

Rondon ne dit donc rien d'absolument invariable, quand il affirme que c'est non pas lui, mais son cheval, qui a retiré le foin de la bouche du cheval de Goubert. Celui-ci dément formellement cette allégation, et comme aucun témoin n'est là pour dire qui ment et qui dit vrai, c'est au Tribunal à apprécier ce qu'il y a de fondé dans l'accusation de vol portée par Goubert contre Rondon, lecataires d'une écurie commune pour y mettre les deux chevaux en question.

Goubert commence par apprendre au Tribunal, qui s'en doutait un peu, que les deux bêtes à quatre pattes étaient *séparées* par une *séparation*. Pour lors, ajouta t-il, j'allais tous les soirs voir mon cheval, et il n'avait jamais ni foin ni avoine.

RONDON. — Parce qu'il avait mangé tout.

GOUBERT.—Alors pourquoi qu'il devenait comme un squelette ?

RONDON.—Il y a des natures comme ça ; v'là vous, par exemple, que vous mangez comme un éléphant, je vous ai vu assez de fois, et c'est pas encore vous qu'on fera passer sur un pont pour l'essayer avant de le livrer au public.

GOUBERT.—Parce que moi j'ai les foies chaudes, et c'est connu que les gens qui ont les foies chaudes mangent comme des dogues et sont maigres comme des merluches. Mais la preuve que c'était pas mon cheval qui mangeait son foin et son avoine, c'est que quand j'allais le voir, le soir, il me regardait avec des yeux qui crevaient la faim, comme pour me dire : "Cré nom d'un chien, que je mangerais bien quel'que chose !" Alors, que je lui en donnais et qu'il vous lortillait ça ; il dévorait, quoi ! qu'un jour il m'a attrapé mon chapeau de paille et que j'ai eu une peine de chien à le ravoir, il ne voulait pas le lâcher ; que je me disais : mais il a donc le ver solitaire ? il a donc bu de l'absinthe ?

M. LE PRÉSIDENT.—Enfin, vous prétendez que Rondon prenait la nourriture de votre cheval pour la donner au sien ?

GOUBERT.—Qui était une façon économique pour lui, et que son cheval était gras comme....

RONDON.—Parce que c'est sa nature, et puis il se peut que c'est lui qui prélait toute au vôtre. C'est encore la nature des bêtes.

M. LE PRÉSIDENT, à *Goubert*.—Mais il faudrait faire la preuve de ce que vous alléguez.

RONDON.—Oui, c'est pas le tout de dire, faut prouver.

GOUBERT.—Vous vous rattrapez sur ce que Champion est soldat à présent, mais que lui vous a vu et que c'est comme ça que je l'ai su, ne me doutant de rien ; même qu'en voyant mon pauvre cheval, qu'il faisait pitié de maigreur, je me disais : Mais qu'est ce que je pourrais lui donner pour l'engraisser ? je peux pourtant pas le nourrir de racahout des Arabes.

M. LE PRÉSIDENT.—Enfin, je vous répète que vous n'avez aucun témoin qui établisse le vol ?

GOUBERT.—Parce que Champion est soldat : à preuve que c'est lui et moi qui nous avons guetté, une nuit, le sieur Rondon, et que nous l'avons pincé.

M. LE PRÉSIDENT.—Prenant la nourriture de votre cheval ?

GOUBERT.—Vu comme je vous vois, ainsi que ces messieurs, derrière leur comptoir.

RONDON.—Je ne le nie pas.

M. LE PRÉSIDENT.—Ah ! vous reconnaissait le fait ?

RONDON. — Pour cette fois là, oui : mais parce que le cheval de M. Goubert avait hélé toute la luzerne du mien, qu'il était moins en train. Mais tenez, Messieurs, moi je peux prouver que M. Goubert a dit à Madouleau, en lui payant un verre : "Je vas faire *billancher* Rondon de 3,000 francs, ça sera pour m'acheter une charrette."

GOUBERT.—Oui, je l'ai dit : 3,000 francs en dédommagement de mon foin.

RONDON.—Ça regarde mon cheval, pas moi.

GOUBERT.—Quand même que ça serait ; fallait donc que j'assigne votre cheval en police correctionnelle ? Ça n'a pas de bon sens, ce que vous dites là ; c'est même si tellement bête, qu'on n'en voit pas le nombre.

Le Tribunal, faute de preuves, acquitte Rondon.

GOUBERT.—Eh bien Messieurs, voulez-vous que je vous dise ?

M. LE PRÉSIDENT.—Non ; allez-vous en.

GOUBERT.—Je m'en vas ; mais je le pense.

A ORLÉANS, FRANCE.—UNE AFFAIRE QUI RAPPELLE CELLE DES ÉPOUX BORLET.—Un lit, dans le *Journal du Hâvre* :

Une affaire qui rappelle celle des époux Borlet, vient d'être découverte à Orléans.

Les époux Grajon, domiciliés 123 faubourg Saint-Vincent viennent d'être arrêtés sous prévention d'avoir martyrisé un enfant de trois ans et demi que la femme Grajon avait eus d'un premier lit. C'est une lettre anonyme qui a mis le Parquet sur la trace de cette affaire. L'enquête, qui n'est pas encore complètement terminée, a, cependant, confirmé, de la manière la plus certaine le crime—bien que ce ne soit pas le mot légal, c'est l'expression vraie—dont sont accusés ces deux monstres.

La petite martyre, en attendant, qu'il soit statué sur son sort, a été confiée aux soins des époux Julien, restaurateurs, rue des Trois-Clefs. La pauvre enfant est dans un état lamentable, son corps est couvert de plaies, tout en elle dénote qu'elle a été laissée dans un état de malpropreté repoussante. Ses pieds sont brûlés : on a dû les mettre soit sur le feu, soit sur un poêle chaud. Les membres sont grêles et nçués, son ventre est enflé. La petite Jeanne (c'est son nom), paraît intelligente, mais nerveuse à l'excès. Un bruit anormal se produit-il ? aussitôt on la voit pâlir. "Papa ! papa" s'écria-t-elle, le visage contracté par la peur. Quand on lui demande si ses brûlures la font souffrir, elle répond : "Oui, oui" et elle tend un de ses pieds.

Quand on l'a amenée au bureau du commissaire de police, on lui a présenté un gâteau, elle s'est jetée avidement dessus ; elle avait faim. Hier, elle a dévoré tout ce que la dame Julien lui a donné, et on a été obligé de l'empêcher de trop manger, de crainte qu'elle ne se rendît malade.

L'indignation la plus vive règne dans le quartier Saint-Vincent, où sont domiciliés les époux Grajon. On ne comprend pas qu'on ait attendu si longtemps avant de prévenir la police.

La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

Le jeune X..... vient d'épouser, pour ses millions, une vieille et horrible dame.

—Comment ces t-il se montrer en public avec elle ? demandait quelqu'un.

—Voyons ! fit une voix railleuse, on n'a donc plus le droit de s'enrichir dans le commerce des antiquités ?

Les relations commerciales de la France avec les autres puissances.

On lit, dans le *Journal du Havre* :

Au lendemain de la guerre de 1870, 1871, de nos défaites, de notre ruine les Allemands s'imaginèrent fermement que c'en était fait de la France pour longtemps, sinon pour toujours, et qu'r l'avenir, il leur suffirait de charges quatre hommes et un caporal de nous mettre à la raison, le jour où nous nous permettrions de bouger.

Cette illusion fut de courte durée.

Quelques années seulement étaient écoulées, que l'Allemagne s'aperçevait déjà que nos forces militaires reconstituées nous permettaient de lui tenir tête sur les champs de bataille, si c'était la guerre qu'elle nous cherchait.

D'autre part, des manifestations éclatantes prouvaient que nous n'étions ni si isolés, ni si malhabiles qu'il nous fût interdit de remporter, par la seule force morale, d'importants succès politiques et diplomatiques.

Ce fut, pour notre ennemi héréditaire, la perte d'une seconde illusion de découvrir qu'il y avait en Europe des gouvernements qui s'intéressaient encore à nous, qui, le cas échéant, ne laisseraient pas recommencer l'exécution sommaire à laquelle Napoléon III nous avait exposés, et que rien ne pouvait empêcher nos justes propositions et nos revendications légitimes d'avoir de l'écho, d'être appuyées et d'être admises.

Alors, l'Allemagne se mit à armer fiévreusement, à solliciter des alliances dans tous les pays environnants auxquels elle imposa la même politique et les mêmes armements ruineux, en vue de s'assurer la supériorité sur la France.

Vains efforts et désillusion nouvelle ! La France trouva des soldats, des armes et des amis, et quand l'Allemagne et ses alliés voulurent constater les résultats, ils aperçurent avec angoisse qu'ils étaient à bout de leurs sacrifices et de leurs efforts, et que nous, si largement que nous eussions dépensé, si considérables que fussent les charges que nous avions assumées, nous conservions toujours les mêmes ressources abondances.

La fortune de la France, c'est comme les cinq sous du Juif-Errant. Elle se renouvelle, elle se reconstitue d'elle-même à fur et à mesure qu'on y puise.

C'est dans ces circonstances que la rivalité a pris le caractère d'une lutte économique, la France estimant qu'après avoir pris de formidables préparatifs contre les agresseurs qui pouvaient lui chercher noise, il lui restait à aviser quant aux mesures propres à empêcher son épargne et sa production d'alimenter les budgets de guerre de nos adversaires éventuels.

La réforme de notre régime économique a été inspirée par cette prévoyante préoccupation.

L'Allemagne et ses alliés ont bien essayé d'organiser contre nous, au moyen d'une série de traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, etc., une sorte de blocus donnant, dont le but est de nous infliger un Sedan économique, blocus dont les intéressés se sont avec doute exagéré la portée et les conséquences, nuisibles en ce qui a trait à eux mêmes ; mais la France, à son tour, a à sa disposition, dans ses tarifs maximum et minimum, dans la liberté que possède toujours le gouvernement de décourder, dans ses négociations commerciales au dessous de ce tarif minimum, en faveur des pays qui nous accorderaient des avantages sérieux, considérables, la France, disons-nous, a à sa disposition tous les moyens nécessaires pour résister à ses ennemis et pour contenter ses amis, tout en servant comme il faut qu'ils le soient, les intérêts agricoles et industriels de nos populations et, par suite, nos finances.

La Chambre, en votant le projet de loi fixant le régime douanier qui pourra être appliqué, le 1er février 1892, à l'entrée en France, des produits qui bénéficient actuellement du tarif conventionnel—a clairement reconnu cette liberté et ce droit, du gouvernement, sous le bénéfice naturellement de la ratification parlementaire.

Nous voilà donc en position d'user de rigueur vis-à-vis de ceux qui nous veulent du mal, et de faire, à ceux qui sont bien intentionnés, toutes les concessions compatibles avec nos intérêts ou avec le concours qu'on nous promettra.

Nous verrons, bientôt, si le régime économique auquel ont adhéré les Etats de la triple alliance, comporte une somme correspondante de profits et de garanties.

Les gaîetés de la politique.

On poursuivait, dernièrement, une certaine quantité de journaux tchèques pour crime de lèse majesté.

Les poursuites étaient motivées par la publication aux commentaires suivants d'un rescrit impérial daté de 1868 ! Il est vrai que, dans ce rescrit, on accordait aux tchèques tout ce qu'on leur refuse à présent. Mais le prince d'un souverain coupable de lèse majesté, c'est convenan !

RÉCHAC.—Décédé lundi le 11 janvier, à 11 heures du matin, JEANNE RÉCHAC, âgée de 10 ans, fille de Denis Réchac et de Céleste Poiret. Les amis et connaissances des familles Pijay, Fentel et Eugène Vivas ainsi que le Lodge Persévérance No 4, l'Union française, société Française et Garçons Restaurateurs sont respectueusement invités à assister à son funérail, lui, qui partiront de l'encoignure des rues Conti et Bourbon, mardi, le 12 janvier, à 10 heures du matin.

FOUCHER.—Décédée avant hier soir, 10 courant, à 10 heures, à l'âge de 82 ans, Mme veuve ROBERT ALEXANDRE FOUCHER, née Marie Anne Joséphine Pillegret, originaire du département du Calvados, France. Ses amis et connaissances sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 12 janvier, à 1 jeg heures A. M. Le convoi partira de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, rue Johnson.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.

Les officiers et membres sont requis de se réunir avec Belge à leur salle, No 51 rue Bienville, aujourd'hui mardi, 12 janvier 1892, à 10 heures A.M., pour assister aux funérailles de leur frère décédé, JOHN T. ROUYER, âgé de 58 ans, natif de Philadelphie.

Par ordre de

A. L. TISSOT, Président.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
12 janv—1f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à la Cathédrale St Louis, vendredi, 15 janvier 1892 à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de MLLE MARIA FORNARIS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. 12jan—3f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite pour le repos de l'âme de feu Veuve MARIE PERONOP, à l'Eglise St-Etienne, encoignure de la rue Lapp et de l'avenue Napoléon, vendredi, 15 janvier 1892, à 8 heures du matin. Ses parents et amis, ainsi que ceux de son neveu, Michel Dutrey, sont priés d'y assister.
10 jan—au 15

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

6 janl—

Société de Bienfaisance Portugaise Lusitane.—Les privilèges du bal et du repas fraternel, pour le bal qui doit être donné Samedi, 16 janvier 1892, seront vendus mercredi, 13 janvier 1892, à 7 heures du soir, au No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

A. J. B. SIMON
Chairman du Comité.

12 janv—1f

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
33 RUE TCHOUPITOULAS.

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des Etats-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit :

New-York, le 1er Août 1886,
122 E. 27th st.

AU DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.

Messieurs :—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants :

Ma carrière au collège, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour du rhume on de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes ; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment sans bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

Assurances et Banques.

Traders' Bank de la Nouvelle-Orléans.—31 décembre 1891.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT a été déclaré payable sur demande.

H. D. HOPKINS, Caissier.
2 janv—10f

Germania National Bank.—Nlle Orléans, 14 décembre 1891.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette banque pour l'exercice 1892 aura lieu ce jour dans le local de ladite banque, No 102 rue du Canal, MARDI 12 janvier, 1892, de 10 heures de matin à 2 heures de l'après midi.

J. L. BERCIER
Caissier.
15 déc—au 12 janv inc

Banque Nationale Bienvenue.—Nouvelle Orléans, 31 décembre 1891. Un dividende de CINQ POUR CENT, libre de toute taxe, sera payé sur demande. Par ordre du Bureau.

CHS. PALMERY
Caissier.
1er janv—

Bureau de la Compagnie d'Assurance Germania.—No 51 rue du Camp, Nouvelle Orléans, La., 31 décembre 1891.—Un dividende semi-annuel de CINQ (5) POUR CENT sera payé aux actionnaires sur demande.

EMILE WEBER
Secrétaire.
1er janv—10f

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle Orléans, 31 décembre 1891.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette Banque aura lieu à la banque, le LUNDI, 1er février 1892 de midi à 2 P. M.

A. A. LELONG,
Caissier.
31 déc—30f

Bureau de l'Association de Banque Coopérative de la Nouvelle-Orléans (B. O. Co-operative Bank Association) 42 et 44 rue de Chartres.—Conformément à la charte une élection de huit administrateurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association LUNDI, le 11me jour de janvier 1892, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

F. MULLER,
Caissier.
22 déc—au 18 jan

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans.—Nlle Orléans, 19 décembre 1891.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque aura lieu dans le local de la Banque, MARDI 12 janvier 1892, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

CHAS L. C. DUPUY,
Caissier.
19 déc—au 19 janv

Mutual National Bank de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 12 décembre 1891.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Banque pour l'exercice 1892 sera tenue dans le local de la dite Banque, MARDI, 12 janvier 1892, de midi à 2 heures de l'après midi.

JAS J. TARLETON,
Caissier.
15 déc—15 déc au 12 janv inc

Avis.

Les actionnaires de la Louisiana Tanning Company sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra au No 120 South Peters, de 1 h à 2 h. P. M., mardi, 2 février, 1892, à l'effet de se prononcer sur la proposition de dissoudre la dite compagnie de leur Parc aux affaires et d'élire trois commissaires conformément à l'article VIII de sa charte. 1er jan—30f

Avis,

Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de PIERRE LOUGE vos droit bien les présenter à

FRANK F. DROLLA
Avocat, Bâtisse Morris,
coin Canal et Camp.
8 jan—3f ou 10 janv

St-Charles Hotel Co.—Nouvelle-Orléans, La., 8 janvier 1892.—L'élection annuelle de cinq Directeurs devant servir pendant l'année 1892, aura lieu LUNDI, 12 janvier de midi à deux heures P. M., au bureau de MM. Moore Hyams & Co., No 33 rue Carondelet.

JNO. KILSHAW,
Secrétaire
10 janv—8f

Changement de local.

La New Orleans Co-operative Banking Association, 42 et 44 rue de Chartres, changera de local LUNDI PROCHAIN, 11 janvier, s'établira dans la bâtisse anciennement occupée par la Banque Nationale Whitney et plus tard par la Southern National Bank.

137 rue Gravier.
9 jan—2 sem

AVIS.

TOUTE personne ayant un petit capital de $200 peut en tirer un produit de 50 à 75 dollars par mois, sans aucun risque de perte. S'adresser à M. Jules Simon, No 40 rue St Pierre, N. O., de 9 heures à midi. 10janv—7f

Mlle G. de L'ISLE,
57 1/2 rue Esplanade, entre Royale et Chartres.
Professeur de Français et d'Anglais.

Leçons données à domicile ou à l'adresse ci dessus à des prix modérés. 8janv—1 m

La société dite "Female Orphan Society" aura une réunion annuelle pour élire un conseil d'administration devant servir l'année courante, à l'Asile Peydras, Samedi, 16 janvier, de midi à 3 heures P. M.

MRS E. E. RODGSON,
Secrétaire.
7 jan—7 au 16

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84